

**M. MacEachen:** Je puis lui répéter ce que le premier ministre de Saskatchewan a dit. Il n'a absolument pas parlé de garanties légales. Il a dit que, si le gouvernement fédéral prenait les dispositions nécessaires pour que les tuyaux soient fabriqués au Canada, on pourrait agrandir l'aciérie de Regina, ce qui créerait des emplois dans la construction ainsi que près de 500 emplois permanents. Il n'a pas été question de garanties légales. Or nous sommes déjà certains de pouvoir fabriquer ces tuyaux au Canada.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, je voudrais que le vice-premier ministre soit logique. S'il voulait discuter de ces questions avec le premier ministre de Saskatchewan, il verrait que le gouvernement du Canada ne donne pas des garanties. Voilà ce qu'il a voulu dire.

**Des voix:** Oh, oh!

● (1427)

**M. Broadbent:** Le vice-premier ministre répondra-t-il enfin à la question qui lui a été posée sur les intentions du gouvernement? Le gouvernement du Canada entend-il tenir sa parole et fournir aux municipalités canadiennes une aide de 290 millions de dollars pour le transport urbain? Cette mesure aiderait considérablement les nombreuses villes du pays. Plus particulièrement, le gouvernement entend-il respecter son engagement vis-à-vis la ville de Winnipeg et lui fournir, comme il avait promis en 1974, des ateliers d'entretien des avions?

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, le gouvernement tient habituellement ses promesses.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

\* \* \*

[Français]

### L'INDUSTRIE

ON DEMANDE QUE LES AUTOS MISES AU RANCART SERVENT À LA FABRICATION DE TUYAUX DE PIPE-LINES

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Au cours des dernières années, j'ai eu l'avantage de voyager avec le ministre de l'Environnement de l'époque et d'autres délégués du Parlement dans les grandes régions du Nord et nous avons pu constater de grandes quantités de tuyaux fabriqués en vue de la construction de pipe-lines. Ces tuyaux étaient de fabrication japonaise. Étant donné que les Canadiens ont des voitures usagées qui sont recyclées et transportées au Japon, et que ces matériaux servent à construire des tuyaux qui peuvent nous revenir au Canada pour la construction du pipe-line, le ministre est-il disposé à dire à la Chambre s'il encouragerait des industries canadiennes à utiliser ces voitures usagées pour fabriquer des tuyaux qui pourraient servir à la construction du pipe-line projeté et qui fait présentement l'objet d'un débat à la Chambre des communes.

[Traduction]

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en

### Questions orales

mesure de dire si le moyen préconisé par le député est techniquement réalisable. Toutefois, j'ai bon espoir que l'industrie sidérurgique canadienne peut produire le genre de tuyaux nécessaire et qu'elle le fera effectivement. Les entreprises qui s'apprentent à construire le pipe-line sont convaincues, compte tenu du rendement de l'industrie par le passé et des prix en vigueur dans le monde, que les fabricants canadiens peuvent fournir les tuyaux. En cas de dumping ou de pratiques commerciales malhonnêtes, l'administration du pipe-line préconisée dans ce bill ainsi que le ministre pourront prendre les mesures nécessaires pour garantir le refus des soumissions.

[Français]

**M. Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné la réponse du ministre, je crois comprendre que cette question a déjà été étudiée, mais je voudrais que le ministre dise à la Chambre si au moment où a été signé l'accord avec les États-Unis cette question a été examinée de façon à protéger les intérêts des entreprises canadiennes et indirectement de façon à contribuer à la création d'emplois en vue de diminuer la plaie du chômage actuel.

[Traduction]

**M. MacEachen:** Oui, monsieur l'Orateur. La question de l'utilisation de main-d'œuvre et de matériaux canadiens était une de nos grandes priorités lors des négociations. L'accord sur le pipe-line se donnait entre autres comme objectif de tirer le maximum d'avantages industriels et énergétiques pour chaque pays. Je crois que le projet de loi dont nous sommes saisis permettra justement au Canada de profiter le plus possible de ces avantages industriels et énergétiques dans le cadre de ce projet particulier.

[Français]

ON DEMANDE QUELLE PORTION D'EMPLOI EST GARANTIE AUX CANADIENS DANS LA CONSTRUCTION DU PIPE-LINE

**M. Gilles Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que le ministre indique que les ententes ont été conçues de façon à permettre une garantie d'emplois dans les deux pays, est-ce que le ministre peut dire précisément de quelle garantie d'emplois le Canada bénéficie dans le projet du pipe-line?

● (1432)

[Traduction]

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, la première garantie d'emploi au Canada est la capacité des entreprises canadiennes de soutenir la concurrence. À notre avis, une garantie comme celle qu'a mentionnée le député n'était pas nécessaire car les fabricants canadiens de tuyaux sont déjà en mesure de résister victorieusement à la concurrence. En fait, sans compter qu'elle est en mesure de faire concurrence au Canada, la Steel Company of Canada . . .